



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Christèle MERCIER
Déléguée Territoriale



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Mél : a.sarret@inao.gouv.fr

A l'attention de Françoise CROUSAZ
Maire
Avenue des Thermes
73600 SALINS-FONTAINE

V/Réf : FC/ND 045-2025

N/Réf : CM/AS-25-258

**Objet : Projet de modification n°1 du PLU
Commune de Salins-Fontaine**

Mâcon, le 21 mai 2025

Madame Le Maire,

Par courrier du 10 avril 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°1 du PLU de Salins-Fontaine.

La commune de Salins-Fontaine est située dans l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Beaufort ».

Elle appartient également aux aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Gruyère », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie » ainsi qu'à celle de l'IG de boisson spiritueuse « Génépi des Alpes ».

L'étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations suivantes :

La modification n°1 du PLU a pour objet:

- La modification de l'OAP n°2 "Le Château", sans évolution de son emprise ;
- Le toilettage du règlement écrit ;
- La création d'un emplacement réservé sur une parcelle déjà urbanisée.

Le projet n'a donc aucune influence sur le foncier agricole.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où il n'a aucun impact sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT 73